

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

Antananarivo, le 14 SEPT 2023

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES

AVIS AUX EXPORTATEURS

N° 540 2023- MEF/SG/DGD/DLV/SRI

Objet : Élargissement des produits soumis au traitement de Tarif Douanier Zéro (TDZ) de Madagascar pour l'exportation vers la Chine

Il est porté à la connaissance des exportateurs à destination de la Chine qu'à la suite de l'accord entre la République de Madagascar et la République populaire de Chine, le Tarif Douanier Zéro (TDZ) a été étendu passant de 97% (soit 8030 articles) à 98% (soit 8930 articles listés en Annexe I) suivant les règles d'origine et les procédures correspondantes (Annexe II).

Il sied de rappeler qu'il s'agit d'une exemption de droits de douane non réciproque accordée par la Chine en faveur des produits originaires de Madagascar.



Dr. LAINKANA Zafivanona E.